



Le TROIS JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, Maire, et d'après sa convocation du 27 juin 2025.

PRESENTS : MMES ET MM. BESNIER LINA, PLAIRE LAURENCE, PENOT CHRISTOPHE, JACQUOT GILDAS, RANCHER MARINE, MARTINEAU MANUEL, SILHOL MARION

ABSENTS EXCUSES : PICOT JEAN-PIERRE POUVOIR A BESNIER LINA
TASSIGNY DANIEL POUVOIR A SILHOL MARION
RABILLER NATHALIE POUVOIR A MARTINEAU MANUEL
RANCHER BENJAMIN POUVOIR A RANCHER MARINE

ABSENT : CLIQUE BENOIT

SECRETAIRE DE SEANCE : RANCHER MARINE, DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE, A L'UNANIMITE

PRESENTS 7/ ABSENTS 1/ EXCUSES 4/ POUVOIRS 4/ : 11 VOTANTS

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2025**
- 2- DELIBERATION A LA SUITE DE RETRAITS DE DELEGATIONS**
- 3- INFORMATIONS DU MAIRE**
- 4- TOUR DE TABLE DES ELUS**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marine RANCHER est désignée secrétaire de séance, A L'UNANIMITE.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

Monsieur PENOT intervient en demandant la modification de la phrase dite par Madame le Maire : « **Mme le Maire indique qu'elle pourrait de ce fait retirer leurs délégations mais qu'elle ne le fera pas.** »

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025 avec la modification apportée est approuvé, A L'UNANIMITE

2- DELIBERATION A LA SUITE DE RETRAITS DE DELEGATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés du maire en date du 26/06/2025 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 26/06/2025 par Madame le maire des délégations consenties à :

- **Mme Laurence PLAIRE, 2^{ème} adjoint au Maire par arrêté N° 2025-22 DU 26/06/2025 dans les domaines suivants :**
 - AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET SOLIDARITE
 - ANIMATIONS
 - MARCHE COMMUNAL
 - TOURISME, COMMERCE et ARTISANAT
- **M. Christophe PENOT, 3^{ème} adjoint au Maire par arrêté n° 2025-23 du 26/06/2025 dans les domaines suivants :**
 - COMMUNICATION, INFORMATION
 - NOUVELLES TECHNOLOGIES
 - ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE et CULTURE
 - MARAIS

- **M. Gildas JACQUOT, 4^{ème} adjoint au Maire par arrêté n° 2025-24 du 26/06/2025 dans les domaines suivants :**
 - MONDE ASSOCIATIF
 - SPORT
 - AIRE DE LOISIRS

Le Conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de

- Mme Laurence PLAIRE dans ses fonctions d'adjoint au maire
- M. Christophe PENOT dans ses fonctions d'adjoint au maire
- M. Gildas JACQUOT dans ses fonctions d'adjoint au maire

Madame le Maire informe qu'elle ne souhaite pas participer au vote

- Mme le Maire, après avoir pris conseil auprès des Maires de l'île de Ré, indique que les délégations, sont une histoire de confiance, chose qui n'est plus le cas depuis l'annonce de la liste faite par les 3 adjoints (Mme PLAIRE, Mr PENOT, Mr JACQUOT)
- Concernant les fonctions des adjoints, cette dernière en a discuté avec les Elus du Conseil municipal et indique ne pas souhaiter leur retirer leur fonction. Néanmoins, elle indique préférer ne pas participer au vote.
- Mr PENOT se demande comment ils peuvent fonctionner sans délégations ? Il demande qui s'ingère dans la politique de la commune ?
- Mme le Maire répond qu'ils discuteront sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.
- Mme le Maire précise qu'en règle générale, lorsqu'il y a une liste faite par des adjoints, ces derniers démissionnent de leur fonction et restent Conseiller municipal.

Vu l'exposé de Madame le Maire :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, A L'UNANIMITE :

- **De maintenir Mme Laurence PLAIRE dans ses fonctions d'adjoint au maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, A L'UNANIMITE :

- **De maintenir M. Christophe PENOT dans ses fonctions d'adjoint au maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, A L'UNANIMITE :

- **De maintenir M. Gildas JACQUOT dans ses fonctions d'adjoint au maire**

3- INFORMATIONS DU MAIRE

- Mme le Maire informe que Mr CLIQUE a démissionné de son poste de Conseiller municipal par un courrier reçu en date du 3 juillet 2025

4- TOUR DE TABLE

Marion SILHOL :

- S'interroge sur la continuité du travail des 3 adjoints. Et dit que Mme le Maire ne pourra pas gérer seule, les prochains projets, d'autant plus que depuis le début du mandat, les adjoints fournissent un travail énorme. Elle espère que les 9 prochains mois se passeront dans la sérénité.

Laurence PLAIRE :

- Dit qu'elle maintient son engagement intact et ce même sans ses délégations (SIVOS, CCAS, marchés, animations, commerces et tourisme...). Elle ajoute qu'elle ne compte pas démissionner.

Christophe PENOT :

- Informe que le Cinecyclo aura lieu le 13 août 2025 à partir de 21h30
- Trouve que la démission de Mr CLIQUE manque de clarté, ce dernier lui ayant dit avoir démissionné le 27 mai 2025.

Gildas JACQUOT :

- Explique que lui aussi continuera à s'investir dans ses dossiers, il évoque ainsi le dossier du boulodrome dont il est sans nouvelle.
- **Rappelle les animations à venir :**
 - **Camp de basket aura lieu du 30 juin au 11 juillet 2025 salle Albert PROFILET**
 - **Braderies du livre organisée par la bibliothèque les 13 juillet et 15 août salle municipale**
 - **Vente de flambeaux pour le 14 juillet place de l'église**
 - **Brocante du Club Villageois le 24 juillet sur le parking du Clos**
 - **La nuit des étoiles le 2 août**
 - **Festival Jazz au Phare du 3 au 7 août**
 - **La Grande Bouvette le 15 août parking du Clos**
 - **Le match de gala de basket le 30 août salle Albert PROFILET**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Secrétaire de séance

Le Maire